

**MasterSeal 914 Accel**

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

**SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : MasterSeal 914 Accel  
Code du produit : 000000000050340396 000000000050340396  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

**Détails concernant le fabricant ou le fournisseur**

Nom du fournisseur : MBSCS Canada, Inc.  
Adresse : 7111 Syntex Drive, 3rd Floor  
Mississauga ON L5N 8C3  
Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;  
Numéro National d'Appel en cas d'Urgence : USA: +1-800-255-3924 ChemTel contract no. MIS9240420

**Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation**

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction  
Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

---

**SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux**

Liquides inflammables : Catégorie 3  
Irritation cutanée : Catégorie 2  
Irritation oculaire : Catégorie 2A  
Sensibilisation cutanée : Catégorie 1  
Mutagénicité sur les cellules germinales : Catégorie 2  
Cancérogénicité : Catégorie 2  
Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1B  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : Catégorie 1  
Toxicité spécifique pour cer- : Catégorie 3 (Système respiratoire)

## MasterSeal 914 Accel

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

tains organes cibles - exposition unique

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : Catégorie 2

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique : Catégorie 2

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique : Catégorie 3

**Éléments d'étiquetage SGH**

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.  
H351 Susceptible de provoquer le cancer.  
H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.  
H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H401 Toxique pour les organismes aquatiques.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**  
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.  
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.  
P241 Utiliser du matériel électrique/ de ventilation/ d'éclairage antidéflagrant.  
P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

## MasterSeal 914 Accel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/06/2022	000000261445	Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Intervention:**

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

**Stockage:**

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.

**Elimination:**

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

**Autres dangers**

Aucun(e) à notre connaissance.

---

**SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Nature chimique : Pas de données applicables disponibles.

## MasterSeal 914 Accel

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 01/06/2022

**Composants**

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No.-CAS	Concentration (% w/w)
xylène	Xylène, mélange d'isomères, pur	1330-20-7	$\geq 10 - < 20$ *
éthylbenzène	Éthylbenzène	100-41-4	$\geq 1 - < 5$ *
dilaurate de dibutylé-tain	Stannane, dibutylbis[(1-oxododecyl)oxy]-	77-58-7	$\geq 1 - < 5$ *
cumène	Cumène	98-82-8	$\geq 0.1 - < 1$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

**SECTION 4. PREMIERS SECOURS**

- Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection. Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable. Retirer immédiatement les vêtements souillés.
- En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.
- En cas de contact avec la peau : Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau et du savon, secours médical.
- En cas de contact avec les yeux : laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en maintenant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par un ophtalmologue
- En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut irriter les voies respiratoires. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Susceptible de provoquer le cancer. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Risque avéré d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

**SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

- Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre sèche  
Eau pulvérisée

**MasterSeal 914 Accel**

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

- Produits de combustion dangereux : fumées  
vapeurs nocives  
Oxydes de carbone  
oxydes d'azote  
noir de carbone
- Information supplémentaire : Le danger dépend des produits et des conditions de combustion.  
Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts.  
L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformément aux réglementations officielles locales.
- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil respiratoire autonome.
- 

**SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Porter un appareil de protection des yeux/du visage.  
Utiliser un vêtement de protection individuelle.  
Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction
- Précautions pour la protection de l'environnement : Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser à l'aide d'un moyen adapté et éliminer.  
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.
- 

**SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Le produit n'est pas explosif.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter l'inhalation de poussières/brouillards/vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau.  
Assurer une ventilation adéquate.  
En cas d'utilisation appropriée aucune mesure particulière nécessaire.
- Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflammation, chaleur ou flamme.  
Protéger de l'action directe des rayons de soleil.
- Matières à éviter : Respecter la réglementation du concepte de stockage groupé
-

## MasterSeal 914 Accel

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 01/06/2022

TRGS 509/510.

## SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

## Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		VEMP	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		VECD	150 ppm 651 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	100 ppm	CA BC OEL
		STEL	150 ppm	CA BC OEL
		TWA	100 ppm	ACGIH
éthylbenzène	100-41-4	STEL	150 ppm	ACGIH
		TWA	100 ppm 434 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		STEL	125 ppm 543 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
		TWA	20 ppm	CA BC OEL
		VEMP	20 ppm	CA QC OEL
		TWA	20 ppm	ACGIH
		TWA	50 ppm 246 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL
cumène	98-82-8	TWA	25 ppm	CA BC OEL
		STEL	75 ppm	CA BC OEL
		VEMP	50 ppm 246 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL
		TWA	5 ppm	ACGIH
		TWA	5 ppm	ACGIH

## Valeurs limites biologiques d'exposition au poste de travail

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Échantillon biologique	Heure d'échantillonnage	Concentration admissible	Base
xylène	1330-20-7	Acides méthylhippurique	Urine	À fin du travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	1.5 g/g créatinine	ACGIH BEI
éthylbenzène	100-41-4	Somme de	Urine	À fin du	0.15 g/g	ACGIH

## MasterSeal 914 Accel

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
 Date de la première version publiée: 01/06/2022

		l'acide mandélique et de l'acide glyoxylique phényle		travail (dès que possible après que l'exposition ait cessé)	créatinine	BEI
--	--	--	--	---	------------	-----

**Mesures d'ordre technique** : Pas de données applicables disponibles.

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire : Pas de données applicables disponibles.

Protection des mains

Remarques : Pas de données applicables disponibles.

Protection des yeux : Pas de données applicables disponibles.

Protection de la peau et du corps : Pas de données applicables disponibles.

Mesures de protection : Ne pas respirer les poussières/fumées/aérosols.  
 Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.  
 Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
 Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits chimiques pour la construction  
 Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène : Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.  
 Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.  
 Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau.  
 Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites fuites p.ex.).

**SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide

Couleur : incolore

Odeur : aromatique, de solvant

Point d'ébullition : 136.11 - 260.00 °C

## MasterSeal 914 Accel

Version 1.0 Date de révision: 01/06/2022 Numéro de la FDS: 000000261445 Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

Point d'éclair	: 34.4 °C	Méthode: Méthode standard de détermination du point d'éclair de liquides en coupelle fermée (Setaflash), coupelle fermée
Taux d'évaporation	: Pas de données applicables disponibles.	
Inflammabilité (solide, gaz)	: Facilement inflammable. Méthode: dérivé du point d'inflammation	
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: 6.7 % (v)	
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: 1.0 % (v)	
Densité de vapeur relative	: Plus lourd que l'air.	
Densité relative	: 1.0262	
Densité	: 1.0262 gcm3 (20 °C)	
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	: légèrement soluble	
Solubilité dans d'autres solvants	: Pas de données applicables disponibles.	
Température d'auto-inflammabilité	: Donnée non disponible	
Température de décomposition	: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.	
Viscosité		
Viscosité, cinématique	: 56 mm2/s ( 40 °C)	
Propriétés explosives	: Non explosif Non explosif	
Propriétés comburantes	: Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme comburant	
Point de sublimation	: Pas de données applicables disponibles.	
Poids moléculaire	: Non applicable	

---

**SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications



## MasterSeal 914 Accel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/06/2022	000000261445	Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses : Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Agents oxydants

Produits de décomposition dangereux : oxydes de carbone

---

**SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****Toxicité aiguë**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée****Sensibilisation cutanée**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Sensibilisation respiratoire**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Mutagenicité sur les cellules germinales**

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité**

Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction**

Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut irriter les voies respiratoires.

Risque avéré d'effets graves pour les organes.

**MasterSeal 914 Accel**

Version 1.0      Date de révision: 01/06/2022      Numéro de la FDS: 000000261445      Date de dernière parution: -  
Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

**Toxicité par aspiration**

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Information supplémentaire****Produit:**

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

---

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité****Produit:****Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Persistance et dégradabilité****Produit:**

Biodégradabilité : Remarques: Compte tenu des propriétés de plusieurs composants, ce produit n'est pas considéré comme facilement biodégradable selon la classification de l'OCDE.

**Potentiel de bioaccumulation****Produit:**

Bioaccumulation : Remarques: Pas de données disponibles.  
Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

**Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible

**Autres effets néfastes****Produit:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible  
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

---

## MasterSeal 914 Accel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/06/2022	000000261445	Date de la première version publiée: 01/06/2022

---

**SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes d'élimination**

- Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou nationales.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
- Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

---

**SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****Réglementations internationales****UNRTDG**

- Numéro ONU : UN 1993  
Nom d'expédition des Nations unies : LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.  
(ÉTHYLBENZÈNE, XYLÈNE)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3

**IATA-DGR**

- UN/ID No. : UN 1993  
Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(ETHYLBENZENE, XYLENE)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Flammable Liquids  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 366  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 355

**Code IMDG**

- Numéro ONU : UN 1993  
Nom d'expédition des Nations unies : FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.  
(ETHYLBENZENE, XYLENE)  
Classe : 3  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 3  
EmS Code : F-E, S-E  
Polluant marin : non

**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## MasterSeal 914 Accel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/06/2022	000000261445	Date de la première version publiée: 01/06/2022

**Réglementation nationale****TDG**

Numéro ONU	: UN 1993
Nom d'expédition des Nations unies	: LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ÉTHYLBENZÈNE, XYLÈNE)
Classe	: 3
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 3
Code ERG	: 128
Polluant marin	: non

**Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION****Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:**

TSCA	: Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)
DSL	: Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS

**Listes canadiennes**

Aucune substance n'est soumise à une déclaration de nouvelle activité significative.

**SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS****Texte complet pour autres abréviations**

ACGIH	: USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
ACGIH BEI	: ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) - Indices biologiques d'exposition (BEI)
CA AB OEL	: Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	: Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	: Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
ACGIH / TWA	: 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
ACGIH / STEL	: Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	: Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	: Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	: Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	: limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	: Valeur d'exposition moyenne pondérée

## MasterSeal 914 Accel

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	01/06/2022	000000261445	Date de la première version publiée: 01/06/2022

CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP - Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECl - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 01/06/2022  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR